

## **DELIBERATION N° 2004/11-10 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée que suite au départ en retraite d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), une adaptation du tableau des effectifs apparaît indispensable suite à une nouvelle répartition des affectations concernant les agents de services.

Elle propose de recruter un agent actuellement auxiliaire remplaçante dans les écoles, ce qui entraînerait les modifications suivantes :

- modifier le poste d'ATSEM à temps complet en poste d'agent d'entretien qualifié à temps complet.
- modifier le poste d'agent d'entretien qualifié à 32 h 30 en poste d'agent d'entretien à temps complet.
- modifier le poste d'agent d'entretien à 32 h en poste d'agent d'entretien à temps complet.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, en date du 3 novembre 2004,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de transformer le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet, en poste d'Agent d'Entretien Qualifié à temps complet, à compter du 1er Décembre 2004,
- de transformer le poste d'agent d'entretien qualifié à 32 h 30 hebdomadaire, en poste d'agent d'entretien à temps complet, à compter du 1er décembre 2004,
- de transformer le poste d'agent d'entretien à 32 h hebdomadaire, en poste d'agent d'entretien à temps complet, à compter du 1er décembre 2004.
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2004.